

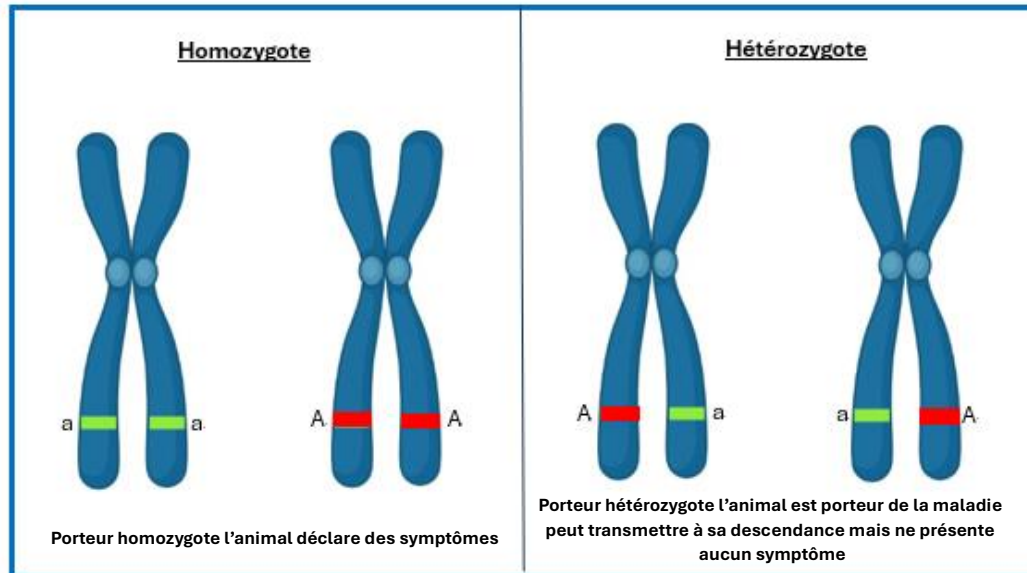
Axonopathie : l'importance de contrôler les taureaux



Les progrès de la génomique bovine ont permis d'identifier de nombreuses causes de mortalité de veaux dans les élevages. Et comme l'ensemble des grandes races bovine la Blonde d'Aquitaine n'est pas épargnée par les anomalies génétiques dont la principale est l'axonopathie.

L'axonopathie est une maladie neurodégénérative dont les symptômes sont visibles dès les premiers instants de vie de l'animal. Les animaux touchés vont manifester une incoordination des mouvements, une paralysie légère ou partielle ou encore une diminution croissante de la force musculaire. Mais le symptôme le plus représentatif, qui doit alerter, est une rotation du veau sur lui-même, en effet cherchant leur équilibre les veaux se mettent à tourner en rond avant de tomber. L'évolution de la maladie est très rapide en quelques semaines maximum l'animal va être dans l'incapacité de se lever et l'issue est toujours fatale.

Cette anomalie génétique ne va s'exprimer et développer des symptômes que chez les animaux porteurs homozygotes c'est-à-dire porteur sur un gène particulier des deux même allèles. Les allèles étant transmis un par la mère l'autre par le père, seul l'accouplement de deux animaux porteurs hétérozygotes conduit à des animaux malades.



Grâce au travail de l'organisme de sélection et des éleveurs sélectionneurs visant à identifier et écarter les porteurs hétérozygotes du schéma de sélection : sur l'ensemble des génotypage effectué en 2023 il a été identifié environ 3% d'animaux porteurs contre environ 15% en 2016 au début de la gestion de cette maladie.

Afin de protéger au mieux vos cheptels et d'éliminer le risque d'accoupler deux animaux porteurs **il est essentiel de tester les taureaux avant de les mettre à la reproduction qu'il soit né sur**

vosre élevage ou lors d'un achat (si bien sûr la recherche n'a pas déjà été effectuée par un détenteur précédent). **S'assurer que l'ensemble des taureaux d'un cheptel ne sont pas porteurs de la maladie c'est la garantie de ne pas avoir de veaux symptomatique et cela quel que soit le statut des vaches, porteuses ou non.**



Matériel de prélèvement

Si vous souhaitez réaliser un dépistage sur des animaux de votre cheptel ou que vous souhaitez introduire. Vous pouvez contacter l'ALMA ou la Chambre d'agriculture ces prélèvements devant être réalisé par des agents habilités. Le coût de la recherche représente une quarantaine d'euros par échantillon.